

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme AVENA).

Membre excusé : (2) Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT.

Date de convocation : 9 décembre 2015

Délibération n° : 58-2015

Objet : Admission de créances en non valeur – exercice 2015

Au vu des pièces présentées par le Trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du Conseil d'Administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇒ **Budget principal : 6 800,77 €**

dont le détail se présente comme suit :

- Résidence Abrioux	:	718,54 €
- Repas à Domicile Livraison	:	3 748,40 €
- DRPA Administration	:	819,35 €
- Résidence Viardot	:	1 484,96 €
- Foyer Restaurant Alembert	:	7,46 €
- DISH Administration	:	22,06 €

⇒ **Budget annexe Service Action Tutélaire et Gérontologique : 1 104,33 €**

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 DEC. 2015



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général


Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE 17 DEC. 2015